

République du Congo

En 2015, la République du Congo a réalisé des progrès modérés sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a lancé un projet visant à agrandir le réseau de familles d'accueil dans tout le pays, continué à mettre en œuvre un programme de cantine scolaire qui a bénéficié à 215 000 enfants environ et entrepris un projet de cartographie à Pointe-Noire pour identifier les éventuels réseaux de traite des personnes et les principales zones d'exploitation sexuelle commerciale. Toutefois, en République du Congo, des mineurs sont impliqués dans le travail des enfants, notamment dans le travail domestique, et les pires formes de travail des enfants, y compris l'exploitation sexuelle commerciale. Le gouvernement n'a pas encore ratifié le Protocole de Palerme sur la traite des personnes, et il n'existe pas de mécanisme de coordination des initiatives gouvernementales de lutte contre le travail des enfants, y compris sous ses pires formes. De plus, on dispose de très peu d'informations sur le travail des enfants étant donné qu'il n'y a jamais eu d'enquête nationale ou de recherches similaires à ce sujet dans ce pays.

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants, y compris de ses pires formes, en République du Congo, sont proposées :

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Ratifier le Protocole de Palerme sur la traite des personnes.	2015
	Mettre à la disposition du public le texte de la loi établissant l'âge minimum du service militaire volontaire.	2015
	Veiller à ce que les sanctions imposées en cas de violation des lois sur les pires formes de travail des enfants soient assez sévères pour avoir un effet dissuasif.	2015
Mise en application	Retirer les obstacles à la mise en application et aux poursuites judiciaires en garantissant la gratuité de l'assistance de la police pour secourir les victimes de la traite, en renforçant le système judiciaire, en donnant aux magistrats du ministère public une formation sur les lois en vigueur, en veillant à ce que les poursuites concernant les affaires de traite se fassent dans les meilleurs délais, et en allouant des ressources aux juges responsables des affaires de protection d'enfants.	2014 – 2015
	Recueillir et rendre accessibles au public des informations sur les statistiques concernant les activités de mise en application, y compris le niveau de financement de l'inspection du travail, le nombre et le type d'inspections du travail effectuées, et les sanctions imposées pour les infractions concernant le travail des enfants.	2010 – 2015
	Institutionnaliser la formation des inspecteurs du travail et des enquêteurs, notamment par une formation au début de leur emploi et des cours périodiques de perfectionnement.	2014 – 2015
	Renforcer l'inspection du travail en effectuant des inspections de routine et des inspections inopinées, en établissant un mécanisme de dépôt de plainte sur les infractions concernant le travail des enfants et en créant un mécanisme de prise en charge entre les organes responsables de l'application des lois sur le travail et les services de protection sociale.	2015

	Accroître sensiblement le nombre d'inspecteurs du travail et d'enquêteur conformément à la recommandation de l'OIT et veiller à ce qu'ils reçoivent des ressources adéquates pour faire efficacement respecter les lois sur le travail dans tout le pays, y compris dans le secteur informel.	2010 – 2015
	Veiller à ce que les activités de lutte contre la traite protègent les victimes dans tout le pays et que les magistrats du ministère public et les responsables de l'application des lois soient au courant de la législation en vigueur au sujet de la traite des enfants.	2010 – 2015
Coordination	Établir des mécanismes de coordination pour lutter contre le travail des enfants, y compris sous ses pires formes.	2009 – 2015
	Veiller à ce que les organes de coordination reçoivent des ressources adéquates pour fonctionner comme prévu et améliorer la coordination interministérielle et la tenue des registres pour s'attaquer efficacement aux questions relatives à la traite des personnes.	2014 – 2015
Politiques gouvernementales	Intégrer des stratégies d'élimination et de prévention du travail des enfants dans les politiques existantes.	2009 – 2015
	Adopter une politique de lutte contre toutes les formes pertinentes de travail des enfants, comme le travail domestique, et les pires formes de travail des enfants dans l'exploitation sexuelle commerciale.	2013 – 2015
	Tenir les engagements spécifiés dans l'accord de coopération avec le Bénin.	2015
Programmes sociaux	Effectuer une enquête nationale sur le travail des enfants ou des recherches similaires pour déterminer les activités menées par les enfants qui travaillent, et ce afin d'influer sur les politiques et les programmes.	2013 – 2015
	Améliorer l'accès à l'éducation en éliminant tous les frais liés à la scolarité, en établissant des règles sur le nombre d'élèves par classe, en formant des enseignants supplémentaires et en veillant à ce que les élèves ne soient pas victimes de sévices sexuels.	2013 – 2015
	Instituer des programmes pour s'attaquer au travail des enfants dans le travail domestique et aux pires formes de travail des enfants dans l'exploitation sexuelle commerciale.	2009 – 2015
	Tenir les engagements de financement envers les partenaires afin d'assurer la continuité des programmes sociaux.	2012 – 2015